

# SO DA VI

NORMANDIE





Depuis 2016, le SODAVI Normandie a été l'occasion de nombreuses rencontres et d'échanges inédits au cours desquels des artistes et autres professionnel·le·s de différents horizons ont été sollicité·e·s pour formuler des propositions concrètes, dans un esprit de concertation non hiérarchisée, ayant pour objet le développement de la filière arts visuels en Normandie.

En plus d'avoir permis des temps d'échanges constructifs, cet outil a été le moyen pour les acteur·rice·s de se rencontrer, de se connaître. Autour d'une même table, technicien·ne·s de collectivité, artistes, médiateur·rice·s, diffuseurs ont pu échanger points de vue et réflexions. De ces rencontres est née une solidarité qui doit être conservée et toujours alimentée.

La période de crise que nous connaissons aujourd'hui et qui a suivi ces moments de concertation n'a fait que conforter ce besoin de se rassembler, de se fédérer pour trouver des solutions communes. En plus d'avoir mis sur le devant de la scène des situations d'urgence, cette crise a souligné les problèmes structurels que rencontre notre filière. Au premier lieu desquels la précarité qu'induit le métier d'artiste, mais également celle supportée par de nombreux·se·s acteur·rice·s du secteur : organisateur·rice·s d'événements, régisseur·se·s médiateur·rice·s, commissaires d'expositions, critiques...

Ce document, aussi bien par son contenu que par sa portée symbolique doit être un véritable outil pour instiguer des dynamiques de solidarité et de coopération. De nombreuses propositions résultent de toutes ces réflexions communes, elles se veulent la base nécessaire au développement de la filière arts visuels en Normandie.

Sodavi  
Normandie



Chantier de réflexion #2, Maison des Arts Solange Baudoux, le 25 juin 2019



### 3 Édito

## 5<sup>I</sup> Le sodavi en Normandie

les différentes étapes de la démarche

## 8<sup>II</sup> Inventaire des propositions

### 9 formation

- soutenir la formation initiale des plasticien-ne-s
- préparer la sortie d'études au sein de la formation initiale
- développer la formation continue sur le territoire

### 11 espaces de création

- créer un environnement favorable à la présence des artistes sur le territoire
- favoriser les espaces de création collectifs
- favoriser la création en encourageant la mutualisation de matériel
- développer les résidences sur le territoire
- développer les résidences ambitieuses garantissant une grande place à l'artiste

### 12 artiste et statut

- engager les travaux nécessaires pour aller vers un véritable statut de l'artiste

### 13 médiation, diffusion et publics

- favoriser l'interconnaissance et la synergie
- reconnaître et faire reconnaître le métier de médiateur-ric-e
- favoriser les liens entre artistes et médiateur-ric-e-s
- défendre l'idée du temps dans le travail de médiation
- défendre les lieux de diffusion culturels existants et améliorer la diffusion des œuvres et des artistes
- travailler la mobilité vers les lieux d'art contemporain en renforçant les liens avec les intermédiaires

- investir de nouveaux espaces et contextualiser la rencontre avec le public
- œuvrer à la présence de l'art dans l'espace public en renforçant les dispositifs publics existants

### 14 coopération et territoire

- encourager la coopération entre l'ensemble des acteur-ric-e-s par la mise en place d'une charte de bonnes pratiques
- encourager la coopération entre l'ensemble des acteur-ric-e-s par la rencontre entre professionnel-le-s
- encourager la coopération par un lien facilité avec les collectivités, services de l'état et institutions
- encourager la coopération par le développement de l'information et la sensibilisation des élu-e-s
- repenser l'implantation territoriale
- installer l'artiste comme interlocuteur du politique et acteur dans la prise de décision

### 15 interconnaissance, accompagnement et mise en réseau

- créer à l'échelle de la région, une plateforme numérique pour favoriser l'interconnaissance et créer un premier espace « ressource »
- créer un « pôle ressource » pour accompagner et conseiller les artistes

## 20<sup>III</sup> Préconisations

du groupe de recherche sodavi

**En 2015, le Ministère de la Culture initiait les Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI), outils de construction des politiques publiques faisant appel à l'ensemble des acteur·rice·s des arts visuels d'un territoire.**

En substance, cet outil avait pour « objectif d'établir un diagnostic de l'existant et des manques éventuels, mais aussi de recenser et de fédérer le travail de l'ensemble des acteurs dans un processus de concertation non hiérarchisée. »<sup>1</sup>

En 2016, un groupe de recherche, constitué de différent·e·s acteur·rice·s des arts visuels (artistes, professionnel·le·s des arts visuels, directeur·rice·s de structures) a engagé une réflexion pour un SODAVI à l'échelle normande. Porté par ce groupe de recherche, coordonné par l'association RN13bis – art contemporain en Normandie et soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, le SODAVI Normandie a initié une démarche de concertation avec un premier grand événement fédérateur, le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

À l'occasion de cette grande journée ayant rassemblé une centaine de participant·e·s, trois objectifs étaient fixés :

- créer un espace de rencontres et d'échanges,
- établir un état des lieux des forces et faiblesses à l'échelle de la Normandie,
- Installer durablement

une dynamique de concertation et faire émerger des préconisations.

Cette première journée d'échanges autour de trois thématiques préalablement définies par le groupe de recherche à savoir, les moyens de la création ; les enjeux de la diffusion et des publics ; l'artiste et le territoire, du local à l'international, avaient permis d'identifier des besoins et déjà énoncer quelques propositions.

Parmi les besoins identifiés, une part importante de la réflexion était tournée vers la nécessité d'intégrer les artistes dans la gouvernance du SODAVI.

Afin de continuer la démarche et de toujours investir une plus grande diversité d'acteur·rice·s, l'année 2019 a été rythmée par 5 chantiers de réflexion. Ces derniers, organisés dans chacun des départements normands, ont rassemblé 130 personnes. Le temps d'une journée, les participant·e·s étaient invité·e·s à échanger et formuler des propositions d'action et préconisations concrètes.

**28.05.2019**  
CHANTIER DE RÉFLEXION N° 1.  
Usine Utopik, Tessy-Bocage  
Partage d'informations, ressources : quels leviers matériels et immatériels pour favoriser l'interconnaissance et l'accompagnement des professionnel·le·s dans les arts visuels ? Quelles formes ? Quels contenus et méthodes ? Quels porteurs ? Quelles missions ? À destination de qui ?

**25.06.2019**  
CHANTIER DE RÉFLEXION N° 2.  
Maison des Arts Solange Baudoux, Évreux

Espaces de création, de production et de coopération : résidences, coopératives et ateliers en question. Comment penser des espaces de travail et de coopération ? Quelles formes ? Quels outils ?

**08.07.2019**  
CHANTIER DE RÉFLEXION N° 3.  
ESADHaR, campus du Havre  
Rémunération et reconnaissance du métier d'artiste : comment assurer le parcours de l'artiste de la recherche à la diffusion ?

**01.10.2019**  
CHANTIER DE RÉFLEXION N° 4.  
Frac Normandie Caen  
Coopération entre collectivités, institutions et professionnel·le·s des arts visuels. Comment favoriser les bonnes pratiques ?

**06.11.2019**  
CHANTIER DE RÉFLEXION N° 5.  
2angles, relais culturel régional de Flers  
Diffusion, médiation et publics : quels besoins ? Quels enjeux ? Quelles nouvelles formes imaginer ?

**Ce document se propose aujourd'hui de faire, en premier lieu, un inventaire synthétique des propositions formulées au cours de ces moments de concertation, des premières propositions ayant émergé en 2018, à celles formulées au cours de l'année 2019. Il a également pour objet d'engager une réflexion sur les perspectives quant à la construction de la filière arts visuels en 2021. ○**

<sup>1</sup>. [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Aides-aux-arts-plastiques/Schemas-d-orientation-pour-les-arts-visuels-SODAVI](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Aides-aux-arts-plastiques/Schemas-d-orientation-pour-les-arts-visuels-SODAVI)



# INVENTAIRE DES PROPOSITIONS

## formation

inventaire  
des propositions

Sodavi  
Normandie

9

### Soutenir la formation initiale des plasticien-ne-s

- Consolider les options Arts plastiques au sein des lycées, tant en zones urbaines que rurales.
- Valoriser l'enseignement artistique supérieur et les possibilités d'accès pour la plus grande diversité d'étudiant-e-s.
- Soutenir les écoles supérieures d'art et leur attractivité.

### Préparer la sortie d'études au sein de la formation initiale

- Veiller à renforcer les modules professionnalisants, existants, au sein des écoles d'art; des formations sur les aspects pratiques, juridiques et administratifs liés à l'entrée des étudiant-e-s dans la vie active.
- Pour une meilleure coopération et un partage des pratiques, permettre très tôt aux étudiant-e-s aspirant-e-s médiateur-ric-e-s et étudiant-e-s des écoles d'art de se rencontrer, d'échanger et de comprendre le rôle et la façon de travailler de chacun-e.
- Accentuer les formations à destination des étudiant-e-s d'écoles d'art et artistes en devenir ayant pour objet d'apprendre à se rendre visible, à montrer son travail, trouver des partenaires, identifier des relais éventuels.
- Afin d'encourager des formes de solidarité nécessaires au développement du secteur, introduire une formation aux méthodes de coopération et de solidarité au sein des écoles d'art.

### Développer la formation continue sur le territoire

- Mettre en place un diagnostic partagé des besoins en formation pour proposer une offre adaptée en région Normandie. Pour une efficacité durable, ce diagnostic devra être mis à jour régulièrement.
- Créer des partenariats avec des opérateurs de compétences pour des formations classiques et transversales : administration, communication, réseaux, création de sites Internet, etc... Multiplier les formations techniques et ainsi permettre aux artistes de développer de nouvelles compétences. Et encourager les formations adaptées à des groupes réduits (5 à 6 personnes) pour une meilleure efficacité.
- Former durablement les acteur-ric-e-s de la médiation. En développant la formation continue, par le biais d'un « parcours » de formation qui permette aux médiateur-ric-e-s de s'adapter à l'ensemble des publics et à leurs évolutions.
- Développer des formations transversales à destination des artistes mais également des professionnel-le-s des arts visuels qui se trouvent au même titre que les artistes bien souvent démun-i-e-s face à des questions administratives, fiscales et juridiques.
- Conférer à un futur réseau le rôle de relais des formations existantes. Porter des formations est un processus lourd, le rôle du réseau devrait se limiter au relais des formations existantes et participer à leur développement sur le territoire normand.

### Créer un environnement favorable à la présence des artistes sur le territoire

- Faire un état des lieux des résidences, logements et ateliers d'artistes en région, dans le but notamment de démontrer le manque d'espaces dédiés et de mieux les répartir sur le territoire.
- Assurer des coûts adaptés pour la location d'espaces de travail, d'ateliers et réinventer les ateliers logements, en veillant à ce que ces derniers soient des espaces salubres.
- Lutter contre l'isolement que subissent certain·e·s artistes. En plaçant l'artiste au cœur de la cité par l'émergence d'ateliers d'artistes dans la ville. En veillant à la bonne intégration des artistes, dans leur environnement, lors des périodes de résidences, par un travail de création de lien avec les habitant·e·s, les voisin·e·s.
- Prendre en compte la situation familiale des artistes dans le cahier des charges des résidences : faciliter l'accès des résidences aux artistes en situation familiale, avec enfants à charge, etc.

### Favoriser les espaces de création collectifs

- Faire émerger des lieux de création collectifs – dédiés à une pratique unique ou polyvalents et pluridisciplinaires – dans le but de développer les compétences sur le territoire.
- Favoriser les espaces de création et de coopération pour engendrer des formes de solidarité, partager les connaissances et savoirs de chacun,

bénéficier d'une force collective. Des espaces de création qui réduisent les coûts d'achat de matériels et de location d'espaces et conduisent ainsi à une première forme de solidarité entre artistes. Pour prolonger cette idée de solidarité, réfléchir à un fonctionnement en coopératives d'artistes-auteurs. Imaginer des espaces, tels que des ateliers partagés avec des systèmes de cotisation. Une démarche qui permettrait d'éviter l'isolement des artistes, un investissement commun dans des outils partagés et une certaine indépendance face aux institutions.

— Veiller à ce que ces lieux demeurent avant tout des espaces de création. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils laissent une place à l'individualité en créant des espaces de travail individuels au sein de l'espace collectif, mais également qu'ils soient encadrés par du personnel technique dédié et des personnes en charge de l'administration.

— Faire de ces espaces, des lieux de rencontres. Entre professionnel·le·s, participant ainsi d'une forme de solidarité et de reconnaissance entre pairs, mais aussi avec le public à l'occasion de portes ouvertes.

— Créer les conditions d'émergence de ces nouveaux espaces de coopération et de création. En se tournant vers des lieux existants qui seraient à l'abandon, à l'image des friches industrielles, de grands espaces pouvant s'adapter à une multitude de pratiques. En incitant les collectivités à créer une forme de transversalité entre les Services d'Urbanisme et les Services Culturels, contribuant ainsi à une meilleure connaissance du parc existant.

— Créer un réseau de ces lieux collectifs et faciliter les relations et déplacements entre ces différents lieux.

— Dans la même dynamique de coopération, créer des espaces de partage de compétences non marchands à la manière des SEL (système d'échange local) où les artistes pourraient échanger des compétences techniques.

### Favoriser la création en encourageant la mutualisation de matériel

— Imaginer un parc de mutualisation de matériel à l'image du parc départemental de matériel qui permettrait entre-autre le prêt d'équipement pour les expositions, réduirait les coûts d'achat, etc.

— Recenser le matériel existant dans les structures et encourager la mutualisation, avec l'idée d'un « pass création » qui permettrait aux artistes d'identifier et de profiter du matériel spécifique des différents lieux. Ce « pass » permettrait, en fonction des demandes techniques de réalisation du projet, une mise en relation facilitée auprès des lieux et structures. Ainsi au lieu de faire une demande d'aide sur l'acquisition de matériel, l'aide porterait sur la mise à disposition d'un parc technique et de conseils spécifiques.

— Dans une logique de mutualisation du matériel, s'inspirer des Fablab<sup>1</sup> existants sur le territoire, après recensement qualitatif de ceux-ci.

— Intégrer au sein d'une plateforme numérique régionale, les ressources en matériel présentes sur le territoire.

### Développer les résidences sur le territoire

— Produire de la ressource sur les résidences en Normandie en complétant les données produites au niveau national par la réalisation d'un état des lieux des résidences en Normandie. Cet état des lieux doit permettre d'identifier les différentes pratiques que rendent possibles ces résidences et doit prendre en compte et mettre en avant la polysémie du terme « résidence » qui recouvre une réalité complexe (lieu de recherche, de création, de diffusion, etc.). Poursuivre cette démarche en réalisant un document pour expliquer aux élu·e·s et aux technicien·ne·s de collectivités les multiples possibilités de développement en lien avec l'intitulé « résidence »

— Faire valoir l'intérêt de la présence artistique et des résidences sur le territoire. En démontrant auprès d'éventuels partenaires, les externalités positives de la présence artistique et des résidences sur le territoire, sur le plan socio-économique notamment. En révélant les atouts du territoire normand en termes d'aménagement du territoire : une région composée de moyennes et petites villes où les résidences d'artistes peuvent avoir un rôle à jouer en termes de dynamisation du territoire.

### Développer les résidences ambitieuses garantissant une grande place à l'artiste

— Veiller à ce que les artistes participent aux résidences dans un esprit de collaboration et non de dépendance.

— Développer les résidences sans contreparties et ne pas mettre l'artiste dans une situation d'adaptation excessive. De multiples expériences ont montré que les artistes se retrouvaient dans des situations où la médiation, moment souvent important au cours des résidences, prenait le pas sur le temps de création.

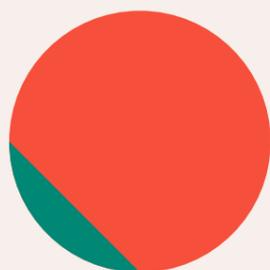
— Afin d'éviter les déceptions, les mécontentements et les malentendus, il est nécessaire que les contreparties attendues par les porteur·se·s de projets de résidence soient clairement énoncées en amont de tout projet.

— Prendre en compte et valoriser, au sein des résidences, toutes les étapes de la création, notamment le temps dédié à la recherche.

— Développer les moyens dédiés à l'édition au sein des résidences et permettre ainsi aux artistes que demeure une marque de leur travail.

— Veiller à ce que les financements privés pour les résidences demeurent accessoires. Défendre l'idée que l'accès à la culture s'inscrit pleinement dans les missions du service public. ○

1. Fablab : atelier ouvert au public, équipé d'outils de fabrication standards et numériques (découpe du bois et du métal, imprimante 3D, etc.), permettant à chacun, seul ou en groupe, de concevoir et réaliser des objets. Source : [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)



## Engager les travaux nécessaires pour aller vers un véritable statut de l'artiste

— La question du statut de l'artiste et de son caractère multiple a été rapidement portée à la réflexion : la redéfinition d'un statut permettrait de répondre au besoin des artistes de se protéger dans le temps entre différents projets. À terme, passer d'une situation sociale à un réel statut. L'attribution d'un véritable statut participerait de la reconnaissance du métier d'artiste, de le légitimer dans son ensemble et de valoriser le processus de création autant que le résultat. Il permettrait ainsi de lutter contre une certaine culture de la gratuité.

— Créer un revenu mensuel sans condition pour les artistes ou à minima s'inspirer du système de l'intermittence. Un tel dispositif permettrait à un certain nombre d'artistes de sortir de la précarité et de se défaire de la nécessité d'exercer des emplois annexes. ○



Table ronde autour de la démarche sodavi dans les autres régions françaises, journée de réflexion sur les arts visuels, ésam Caen/Cherbourg, site de Caen, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

## Favoriser l'interconnaissance et la synergie entre acteur·rice·s de la médiation

- Recenser l'ensemble des acteur·rice·s de la médiation et développer des instances (physiques ou numériques) pour réfléchir collectivement à de nouvelles manières de pratiquer la médiation.
- Créer une plateforme numérique qui soit un espace de dialogue, de formation, d'échanges de documents de travail. Une plateforme où puissent être relayées les actions de médiation qui ont fait leurs preuves ailleurs et où puissent se développer des outils de médiation communs.
- Organiser des temps de rencontres pour fédérer les acteur·rice·s, mutualiser les projets et ainsi permettre à ces derniers de gagner en ampleur.

## Reconnaître et faire reconnaître le métier de médiateur·rice

- Inciter les directeur·rice·s de structures à reconnaître la fonction de médiation et à la porter au sein de leurs établissements et au-delà. Et ainsi participer à faire reconnaître la médiation comme enjeu de territoire auprès des institutions et collectivités.
- Créer une charte de la médiation pour que ce métier soit mieux identifié par les différents partenaires et porteurs de projets. Cette charte servirait également à faire reconnaître le métier de médiateur·rice culturel auprès

des agences/services/institutions tels que Pôle Emploi et notamment le différencier du métier d'animateur·rice.

— Pour contrer les formes de précarité existantes dans le secteur de la médiation, développer les groupements d'employeurs (associations ou sociétés coopératives ayant vocation à recruter des salariés afin de les mettre à disposition auprès de leurs membres).

## Favoriser les liens entre artistes et médiateur·rice·s

— Mettre en place dès la formation initiale, un lien entre artistes et médiateur·rice·s en devenir pour créer des connivences, connaissances mutuelles des fonctions des uns et des autres dans le but de faciliter la mise en place de projets futurs.

— Veiller à bien définir, en amont des projets, le rôle de chacun (artiste et médiateur·rice) quant au travail à mener avec le public. Associer cette idée à celle de la souplesse et éviter les approches trop dogmatiques.

— Développer l'idée du duo entre l'artiste et le/la médiateur·rice dans les appels à projets, en amont du projet et tout au long de celui-ci. Permettre financièrement que la médiation se construise toujours en amont des projets, et permettre la rencontre entre l'artiste et le/la médiateur·rice très tôt.

— Penser durablement la relation entre l'artiste, le/la médiateur·rice et le public en incitant les artistes à conserver et à partager leurs carnets, documents de travail, etc.

## Défendre l'idée du temps dans le travail de médiation

— Si le temps est une notion importante dans la création, il l'est aussi au moment de la médiation. Valoriser le temps dans le travail de médiation, c'est établir une relation de confiance entre le/la médiateur·rice et le public. Cette notion de temps dans le travail de médiation est également à faire valoir dans les dispositifs d'évaluation de médiation.

## Défendre les lieux culturels existants et améliorer la diffusion des œuvres et des artistes

— Défendre les lieux culturels existants. La rencontre entre l'art et le public est grandement favorisée par l'implantation de lieux culturels sur un territoire donné.

— Développer auprès des étudiant·e·s d'écoles d'art et artistes en devenir les formations pour apprendre à se rendre visible, à montrer son travail, trouver des partenaires, identifier des relais éventuels.

— Pour une meilleure visibilité des artistes installés en Normandie : créer un Instagram des artistes exerçant en Normandie, mais aussi développer l'idée plusieurs fois émise d'un Document d'artiste en Normandie et travailler une communication papier inédite sur l'ensemble de la Région. →

# médiation, diffusion et publics

inventaire des propositions

14

# coopération et territoire

inventaire des propositions

15

— Penser des formes de communication collectives et innovantes en créant une plateforme communautaire, tel un « Blabla culture », qui mettrait en réseau les propositions culturelles d'un ensemble d'acteur-ric-e-s.

## Travailler la mobilité vers les lieux d'art contemporain en renforçant les liens avec les intermédiaires

— Favoriser géographiquement l'accès des écoles et autres lieux accueillant du public aux lieux d'art contemporain en développant du mécénat auprès des entreprises de transport.

— Favoriser la mobilité aussi bien des professionnel-le-s que du grand public en créant des covoiturages culturels (vers des expositions, vernissages, etc.).

— Approfondir les liens avec les intermédiaires (maisons de quartiers, animateur-ric-e-s, associations et collectifs divers) pour aller à la recherche des habitant-e-s, voisin-e-s, humain-e-s. Créer des temps de rencontres avec les acteur-ric-e-s et associations de quartier, les animateur-ric-e-s, pour les sensibiliser à l'art contemporain et ainsi développer de nouveaux partenariats entre structures extra scolaires et lieux d'art contemporain.

— De façon générale, engager des politiques volontaristes pour favoriser la rencontre entre l'œuvre et le public.

## Investir de nouveaux espaces et contextualiser la rencontre entre l'œuvre et le public

— Proposer des conférences d'histoire de l'art d'un genre nouveau. Car la découverte de l'art contemporain passe aussi par une connaissance de l'histoire de l'art : proposer des conférences pour tous les publics, plus attractives, plus attrayantes, plus accessibles.

— Pour toucher d'autres publics, toujours investir d'autres lieux de diffusion, réfléchir à de nouveaux angles d'attaque et notamment multiplier les festivals.

— Installer des galeries d'art dans les grandes enseignes commerciales et participer ainsi au développement de l'accès à l'art contemporain. Développer la présence de l'art dans des lieux du quotidien tels que les centres commerciaux et les salles de sport, etc., et permettre ainsi une rencontre quotidienne et « décomplexée » avec l'art.

— Proposer aux cinémas (associatifs et commerciaux) de projeter, au moment des bandes annonces et des annonces publicitaires, des courts métrages d'artistes (plasticiens).

— Donner la possibilité aux élèves des collèges et des lycées, d'emprunter des œuvres au CDI, comme on emprunte un livre et rendre ainsi la relation aux œuvres plus naturelle et habituelle.

— Décloisonner la création plastique et permettre la rencontre avec d'autres arts en s'appuyant sur les centres socio-culturels.

— Contextualiser la rencontre l'œuvre et le public en organisant des moments conviviaux (goûters, repas, etc.)

— Développer des tiers lieux, qui sont des endroits où peuvent converger différents publics, mais veiller à ce que ces lieux soient portés par des artistes et donc demeurent des initiatives au caractère exigeant.

## Œuvrer à la présence de l'art dans l'espace public en renforçant les dispositifs publics existants

— Encourager les collectivités à recourir au 1 % artistique. Parallèlement à cela, veiller à ce que ces dispositifs ne se complexifient pas et n'engendrent par conséquent pas une autocensure de la part des artistes.

— Développer les politiques d'acquisition d'œuvres par les collectivités. Ces dispositifs représentent un levier intéressant pour faire pénétrer l'art dans l'espace public. ○

## Encourager la coopération entre l'ensemble des acteur-ric-e-s par la mise en place d'une charte de bonnes pratiques

— Mettre en place une charte de bonnes pratiques pour favoriser de bonnes relations de travail entre artistes, collectivités, services de l'État, structures de production et de diffusion. En plus de permettre une meilleure coopération, adhérer à une charte peut également être valorisant pour les structures, tel un label, elles démontrent la volonté des différentes parties de travailler en bonne intelligence. Diverses associations, lieux d'expositions ou fédérations ont créé et portent des chartes de bonnes pratiques. Il s'agirait de s'en inspirer et de les adapter au territoire normand. Définir collectivement cette charte et répondre à des questions portant sur l'exhaustivité d'une telle charte, sur son caractère progressif, etc.

— Pour une charte qualitative et effective, veiller à investir l'ensemble des acteur-ric-e-s et notamment les artistes dans la définition et la construction de cette charte.

## Encourager la coopération entre l'ensemble des acteur-ric-e-s par la rencontre entre professionnel-le-s

— Organiser un calendrier de rencontres au cours desquelles les artistes seraient amené-e-s à rencontrer différents porteur-se-s de projets institutionnels et privés. À cette occasion, il serait important de dépasser la sphère publique et le milieu associatif pour y associer des acteurs privés et notamment les galeries.

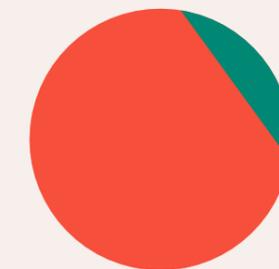
— Multiplier les visites collectives d'ateliers d'artistes pour connaître le travail de chacun-e.

— Favoriser la rencontre et encourager l'information et le débat sur des sujets qui font l'actualité dans le milieu des arts visuels. Proposer des journées professionnelles pour s'informer et se former sur des sujets spécifiques.

— Organiser des rencontres entre acteur-ric-e-s des collectivités pour essayer les expériences vertueuses, et créer une solidarité face aux difficultés rencontrées. Veiller à associer les acteur-ric-e-s de la sphère privée et marchande à ces moments de coopération.

— Organiser des temps professionnels pour promouvoir le travail des artistes du territoire au-delà des frontières régionales.

— Encourager la création de liens entre la recherche universitaire et le monde des arts visuels. →



Chantier de réflexion #1, Usine Utopik, Tessy-Bocage, 28 mai 2019



## Encourager la coopération par un lien facilité avec les collectivités, services de l'État et institutions

— Inciter les collectivités à mieux communiquer sur leurs dispositifs. En effet les échanges ont révélé qu'il existe un manque de connaissance de certains dispositifs mis en place par les collectivités. Une communication plus claire rendrait plus transparents et lisibles les dispositifs d'aide à la création. Un travail de communication supplémentaire est à effectuer en direction des étudiant·e·s en sortie d'études.

— Alléger la charge administrative liée à la constitution des différents dossiers de demandes d'aides.

## Encourager la coopération par le développement de l'information et la sensibilisation des élu·e·s

— Le réseau doit être sources d'information pour les élu·e·s et technicien·ne·s, agents de collectivités. Les artistes, aussi bien que les professionnel·le·s et directeur·rice·s de structures doivent se montrer pédagogues et nourrir leur curiosité. Si la pratique amateur est souvent valorisée par les élu·e·s au niveau local, un travail de sensibilisation sur la professionnalisation du secteur doit être mené. Le manque de lieux d'enseignement artistique dans le domaine des arts visuels est également pointé du doigt. En plus de veiller à leur développement, il est nécessaire de conférer une grande part

au volet « professionnalisation » dans ces enseignements en créant des « modules projets professionnalisants ».

## Repenser l'implantation territoriale

— Créer un réseau de professionnel·le·s référent·e·s – ayant une fine connaissance du territoire – pour tenir le rôle d'intermédiaires sur le/les territoires entre artistes, structures, collectivités et entreprises. Un réseau pour :

- Guider des projets artistiques vers des entreprises, créer et assurer une transversalité entre les sphères artistiques et économiques.
- Faire remonter des demandes de collectivités parfois non identifiées par les artistes.
- Promouvoir le travail des artistes du territoire auprès des collectivités par le moyen de rencontres pluriannuelles.

— Intégrer à la réflexion sur la coopération, les différents échelons du maillage territorial. Le maillage territorial français peut parfois apparaître comme un obstacle pour les artistes et les professionnel·le·s dans leur relation avec les collectivités, tant il est dense.

- Envisager l'échelon départemental pour la construction du réseau, pour une connaissance plus fine du maillage artistique. Cette coopération départementale pourrait être l'endroit d'une multiplication de lieux collectifs à destination des artistes : de lieux de travail mais également de stockage de matériel et de rencontres.
- Travailler l'échelon de l'intercommunalité par la mise en place d'un réseau de technicien·ne·s

qui puissent faire le lien entre artistes, et élu·e·s des petites communes.

## Installer l'artiste comme interlocuteur du politique et acteur dans la prise de décision

— Installer l'artiste comme interlocuteur du politique en créant une instance pour représenter la voix de l'artiste en région Normandie. Plusieurs participant·e·s ont formulé la nécessité de se fédérer sous la forme d'un syndicat, d'une chambre représentative leur permettant d'être un interlocuteur privilégié auprès des acteurs politiques. Ainsi représentés, les artistes pourraient porter une voix commune et valoriser leur métier, le faire connaître avec ses particularités. Les artistes seraient par ailleurs mieux informé·e·s des actions portées par les différentes collectivités.

— De manière générale, associer davantage les artistes aux prises de décisions, et notamment dans l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques. ○

### Créer à l'échelle de la région, une plateforme numérique et créer un premier espace « ressource »

Une plateforme numérique pour :

— Permettre aux artistes de se montrer, de se manifester, de se rendre visible auprès de différents porteur-se-s de projets et permettre aux structures de les connaître, notamment par la réalisation d'un annuaire. Pour la conception de cet annuaire, deux options sont à envisager. La première étant celle d'un annuaire, rassemblant artistes et structures avec accès direct des contributeur-ric-e-s. Une option qui nécessiterait une modération faible. La deuxième option étant celle d'un portail avec un caractère éditorial, à la manière du réseau Documents d'Artistes, qui limite le nombre d'inscrit-e-s mais assure à l'outil un côté professionnel.

— Rendre visibles tous les maillons du secteur des arts visuels et favoriser les bonnes pratiques. En rendant visibles tous les maillons de la filière (artistes, lieux de diffusion, de production, de formation, institutions publiques) et en permettant une bonne compréhension des rôles de chacun, il serait un outil essentiel dans le développement des bonnes pratiques entre les différent-e-s acteur-ric-e-s.

— Recenser les savoir-faire du territoire. Cette plateforme pourrait héberger un observatoire des lieux de création du territoire ainsi qu'une cartographie des savoir-faire, des compétences sur le territoire dans le but d'aider à la mise en relation d'artistes et de structures de création et de diffusion.

— Recenser le matériel : en plus de permettre l'interconnaissance, cette plateforme numérique serait un outil essentiel dans la mise en commun de ressources matérielles. Elle porterait à la connaissance des artistes le matériel existant et disponible sur le territoire, dans un esprit de mutualisation.

— Améliorer la lisibilité de l'information. Les visiteur-se-s, de différents profils auraient un accès facilité à des ressources à caractère informationnel (recensement des appels à projets, des formations, informations sur les dispositifs existants, etc.)

— Faire rayonner les artistes du territoire : la section annuaire de cette plateforme numérique devrait permettre la mobilité des artistes et notamment des jeunes artistes dans la région Normandie, mais également ailleurs en France et à l'étranger.

— Promouvoir le travail des artistes du territoire et provoquer de nouvelles collaborations avec le secteur privé marchand notamment.

### Créer un « pôle ressource » pour accompagner et conseiller les artistes

— Développer l'idée d'un pôle qui prenne la forme d'une agence individualisée dans la relation à l'artiste. À la fois physique et numérique, elle pourrait être divisée en plusieurs sections : artistes, diffuseurs, médiateur-ric-e-s, etc. Pour alimenter ce « pôle ressource », créer des postes de conseiller-e-s et de chargé-e-s d'accompagnement en aides juridiques, sociales

et administratives. Sous forme de permanence, ce « S.O.S. artistes » viendrait en appui aux artistes, pour des aides ponctuelles, apporterait des réponses aux questions pratiques et administratives : rédiger une facture, s'assurer, assurer les autres, etc. Ces personnes formées devraient être capables d'accompagner les artistes sur l'ensemble de leurs parcours : de la sortie d'études aux diverses étapes d'une carrière.

— Faciliter, via ce pôle ressource la mobilité des artistes à l'étranger : les accompagner dans la compréhension des dossiers de bourses et de résidences.

— Renforcer, par le biais de ce « pôle ressource », l'accompagnement des étudiant-e-s à la sortie d'études. Faciliter l'insertion de ces dernier-e-s dans la vie professionnelle, leur venir en appui dans la constitution de dossiers, etc.

— Apporter au sein de ce pôle, au même titre qu'au sein de la plateforme numérique, une distinction entre professionnel-le-s et amateurs.

— Adosser ce « pôle ressource » à un lieu existant. La création d'un pôle ressource pour qu'elle soit soutenable financièrement et politiquement pourrait être adossée à un lieu/une structure existante. ○



Chantier de réflexion 3, ESADHaR campus du Havre, le 8 juillet 2019

# PRÉCONISATIONS

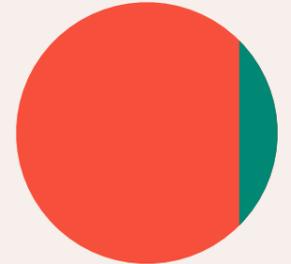
## du groupe de recherche sodavi

préconisations

Sodavi  
Normandie

21

L'ensemble des propositions ayant émergé des différents chantiers et leur urgence, amène les membres du groupe de recherche SODAVI à envisager la conception d'un dispositif à définir et à construire à partir de l'association RN13bis, qui porte depuis le début la coordination du SODAVI.



Ces propositions qui fournissent des pistes et des orientations pour permettre une meilleure professionnalisation des acteur·rice·s de l'écosystème de l'art contemporain en Normandie sont à disposition des acteur·rice·s qui souhaitent se les approprier. Elles seront à amender, à nourrir et à construire avec les partenaires publics.

Les besoins d'interconnaissance et d'espaces ressources, ainsi que les volontés de coopération confortent en premier lieu l'idée de la création d'une structure, d'un outil à disposition des artistes comme de l'ensemble des acteur·rice·s de la filière des arts visuels en Normandie. Dans le but de concrétiser de manière efficace les propositions formulées, l'année 2021 doit être dédiée aux premières étapes de la création dudit outil, autant sur ses aspects juridiques, administratifs que sur ses aspects pratiques. Imaginé comme un point de départ de la réalisation de l'ensemble des chantiers, sa concrétisation nécessite que des acteur·rice·s se rassemblent pour en définir collectivement les ambitions.

Forts des échanges issus des concertations, nous proposons d'engager la rédaction d'un contrat de filière,

qui, fondé sur des engagements réciproques, aura pour objectif de créer de nouvelles dynamiques et de nouvelles solidarités au sein du champ des arts visuels et ceci sur un temps long. Si l'ancrage territorial d'RN13bis est un atout sur lequel le secteur des arts visuels doit pouvoir s'appuyer, la rédaction de ce contrat de filière doit s'inscrire dans le prolongement de la démarche SODAVI et demeurer un espace de co-construction. Aussi, pour porter la création de cet outil, une gouvernance représentative des acteur·rice·s du secteur sera pensée et définie. Par ailleurs, en concertation avec les partenaires publics, des moyens devront être mis à disposition pour mener à bien la définition et la mise en œuvre de ce contrat de filière.

Partant des concertations ayant eu lieu en 2019, sa rédaction aura pour objet de coucher sur le papier les grands principes et objectifs qui structureront la filière arts visuels en Normandie, mais également de définir précisément des actions et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ce contrat de filière qui engagera les partenaires publics et les acteur·rice·s des arts visuels, en réseau, participera à la définition de l'objet d'un nouveau dispositif régional.

Certaines actions envisagées lors des chantiers, à l'instar des rencontres thématiques entre professionnel·le·s se mettront en place dès l'année 2021 et permettront par là même, d'alimenter la réflexion autour du contrat de filière. Ces moments seront également l'occasion de tenir informé·e·s l'ensemble des acteur·rice·s sur la démarche en cours. ○

notes

22

notes

23

Coordonné par RN13bis,  
le SODAVI Normandie a été porté  
par un groupe de recherche  
rassemblant différents acteur-ric-e-s  
des arts visuels en Normandie.

Ce document a été coordonné  
par Andréa Launay, chargée de  
mission RN13bis et coordinatrice  
du SODAVI Normandie.

Maître d'œuvre du SODAVI  
en Normandie, l'association  
RN13bis - art contemporain  
en Normandie reçoit le soutien  
de la Direction régionale des  
affaires culturelles de Normandie  
et de la Région Normandie.



Coordination  
du SODAVI Normandie  
— [normandiesodavi@gmail.com](mailto:normandiesodavi@gmail.com)  
— t. 06 01 88 48 29

24

